Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 056-215600453-20261105-2026_11_03_07-DE

Mardi 3 Novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois novembre, le Conseil Municipal de Le Cours dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HOUEIX Raymond, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de présents	12
Nombre de votants	12
Date de la convocation	28 octobre 2026

PRESENTS HOUEIX Raymond TRIBALLIER Joël LE NOCHER Delphine

BROHAN Hervé POISSEMEUX Emmanuelle LE GUILLANTON Hippolyte

RETO Ronan BOLAN Alexandre PAUL Aurélie

TOUZÉ Maëlle BOURHIS Antoine BOURHIS Typhaine

ABSENTS

EXCUSES MONNIER Karine LE BRUN Delphine

NON EXCUSES LE COURTOIS Anthony

Désignation du secrétaire de séance : Aurélie PAUL

Offre de prêt pour l'agrandissement de la mairie

Délibération 2026-11-03-07

Le Conseil municipal,

Vu le projet d'agrandissement de la mairie de Le Cours ;

Considérant la nécessité de mobiliser un financement pour assurer la réalisation de cette opération ;

Considérant les offres de prêt sollicitées auprès de la Banque des Territoires, du Crédit Agricole, du Crédit Mutuel de Bretagne et de la Banque postale afin de financer ce projet ;

Considérant l'intérêt de comparer les conditions financières proposées, notamment les taux d'intérêt, les durées de remboursement et le coût total du financement ;

Monsieur le Maire a présenté les différentes offres de financement

Après présentation des différentes offres de financement, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de la Banque Postale et des conditions générales version CG-LBP-2026-17, qui présente l'avantage d'un taux fixe garantissant une stabilité des conditions de remboursement sur toute la durée du prêt.

- Objet du contrat de prêt : financer la rénovation de la mairie

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 056-215600453-20261105-2026_11_03_07-DE

- Montant du prêt 200 000 €
- Score Gissler : 1A
- Type de taux : tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/01/2042 ;
- Taux applicable à ce jour : taux fixe de 4.44% ;
- Durée de remboursement : 15 ans ;
- Modalité de remboursement : Amortissement constant ;
- Coût total des intérêts estimé : 67 019.38 €
- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 29/12/2026 en une fois avec versement automatique à cette date
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Commission d'engagement 0.10 % du montant du contrat de prêt

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **PREND CONNAISSANCE** des offres de financement présentées pour l'agrandissement de la mairie ;
- **EXAMINE** les conditions financières et les modalités de remboursement de chacune des propositions ;
- **DÉCIDE** de retenir l'offre de prêt de la banque postale présentée ci-dessus en remboursement mensuel
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt correspondant ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre, dans les limites des caractéristiques financières approuvées par le Conseil municipal.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Au registre sans les signatures

À Le Cours le 04 novembre 2026

Raymond HOUEIX
Maire de Le Cours

Raymond HOUEIX
MAIRE

Aurélie PAUL
La secrétaire de séance